



# Communiqué de presse

Paris, le 4 avril 2019

## Expiration de l'accord pour la cession d'AXA MBask Insurance Company en Azerbaïdjan

L'accord avec M. Elkhan Garibli visant à céder les activités dommages d'AXA en Azerbaïdjan (AXA MBask Insurance Company OJSC), annoncé le 21 février 2018, a expiré.

AXA MBask Insurance Company a cessé de souscrire des affaires nouvelles et gèrera exclusivement son portefeuille d'affaires en cours avec l'intention de mettre fin à ses activités d'assurance en Azerbaïdjan dès que possible, tout en préservant l'intérêt de ses clients existants en Azerbaïdjan.

### A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 171 000 collaborateurs au service de 105 millions de clients dans 61 pays. En 2018, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 102,9 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,2 milliards d'euros. Au 31 décembre 2018, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 424 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA.

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR [axa.com](http://axa.com)

### POUR PLUS D'INFORMATION :

**Relations investisseurs :** +33.1.40.75.48.42  
Andrew Wallace-Barnett : +33.1.40.75.46.85  
François Boissin : +33.1.40.75.39.82  
Mathias Schwallinger : +33.1.40.75.39.20  
Alix Sicaud : +33.1.40.75.56.66

**Relations actionnaires individuels :** +33.1.40.75.48.43

**Relations presse :** +33.1.40.75.46.74  
Julien Parot : +33.1.40.75.59.80  
Nicolas Feltrin : +33.1.40.75.56.48  
Shruti Dhanda : +33.1.40.75.72.58  
Farah El Mamoune : +33.1.40.75.46.68

**Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements](http://axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements)

**Notations sociétales du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-etiques](http://axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-etiques)

### INFORMATIONS JURIDIQUES IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA figure en Partie 4 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.